



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



52130

Distr. : GENERALE
E/ECA/PSD.5/21
8 mars 1988
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Cinquième session de la Conférence commune
des planificateurs, statisticiens et
démographes africains

Addis-Abeba (Ethiopie), 21-28 mars 1988

LES SYSTEMES D'INFORMATION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	1
II. SECURITE ALIMENTAIRE	4 - 7	1 - 3
III. SYSTEMES D'INFORMATION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE	8 - 32	3 - 7
a) Production alimentaire	10 - 23	3 - 6
b) Distribution alimentaire	24 - 27	6
c) Consommation alimentaire	28 - 30	7
d) Cadre et liens institutionnels	31 - 32	7
IV. LES SYSTEMES D'INFORMATION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE DANS DES PAYS SELECTIONNES	33 - 38	7 - 8
V. AMELIORATION DES SYSTEMES D'INFORMATION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE	39 - 49	9 - 10
VI. CONCLUSION	50 - 54	11
BIBLIOGRAPHIE		

I. INTRODUCTION

1. Les problèmes de la production et de la sécurité alimentaires ont été discutés dans de nombreuses enceintes en Afrique et ailleurs. Lors de la vingt-et-unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenue du 18 au 20 juillet 1985, le Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique 1986-1990 a été adopté. Le Programme prioritaire accorde une place primordiale aux secteurs de l'alimentation et de l'agriculture (OUA) (1985). En ce qui concerne le développement de l'agriculture, on a proposé des mesures immédiates et à moyen terme pour lutter contre les crises alimentaires. On compte parmi les mesures immédiates : l'instauration et le maintien d'un état d'urgence national; la création de systèmes d'alerte rapide efficaces; l'établissement d'un réseau régional souple et efficace d'agences pour la protection des cultures; et l'établissement de dispositifs nationaux de sécurité alimentaire. Les mesures à moyen terme suggérées sont entre autres : l'augmentation de la production alimentaire; l'amélioration et l'extension des capacités de stockage, des réseaux de distribution et de commercialisation; et l'amélioration de la distribution des produits agricoles. Toutes ces mesures contribueront au renforcement des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire dans les pays africains.

2. Le 1er juin 1986, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme d'action pour le développement et le redressement économique de l'Afrique 1986-1990. Ce programme comporte deux éléments principaux, à savoir la détermination et la volonté des pays africains de lancer des programmes nationaux et régionaux de développement économique tels que stipulés dans le Programme prioritaire adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement africains en juillet 1985 et la réponse et l'engagement de la communauté internationale à compléter et appuyer les efforts de développement de l'Afrique (ONU 1986).

3. Il est inutile de mentionner ici la récente situation de crise provoquée par la sécheresse de 1983-1985 en Afrique. Certains pays africains sont devenus de ce fait extrêmement tributaires des programmes d'aide alimentaire de la communauté internationale. Les programmes de sécurité alimentaire de la majorité des pays africains ne sont pas suffisamment solides pour faire face aux effets de la sécheresse et de la désertification. C'est dans ce contexte que l'Afrique doit s'attaquer au problème de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en denrées alimentaires de l'ensemble de sa population, en tenant compte de tous les facteurs qui existent sur le continent.

II. SECURITE ALIMENTAIRE

4. Le problème de l'insécurité alimentaire chronique dans les pays en développement est essentiellement un problème d'insuffisance de l'approvisionnement en denrées alimentaires résultant de l'incapacité des pays à produire suffisamment de denrées pour nourrir leurs populations. Toute discussion sur le problème alimentaire tend par conséquent à mettre l'accent sur l'augmentation de la production alimentaire, en particulier dans les pays en développement où elle est la plus nécessaire (FAO, 1984).

5. En d'autres occasions, le problème de la sécurité alimentaire a été décrit comme étant un problème de distribution alimentaire (FAO, 1979). En deux mots, sécurité alimentaire signifie : être capable de produire suffisamment de denrées alimentaires pour tous les groupes de la population du pays ou disposer de suffisamment d'argent pour s'approvisionner sur le marché afin de nourrir la population. Le problème de la sécurité alimentaire est essentiellement un problème affectant les catégories à faible revenu. Cela est dû au fait que les pauvres consacrent une grande partie de leurs revenus à l'achat de denrées alimentaires.

6. On a proposé diverses mesures pour trouver un moyen pratique de résoudre le problème de la sécurité alimentaire : amélioration de la distribution des denrées alimentaires disponibles et augmentation continue de la production alimentaire, en particulier dans les pays en développement, afin de les rendre plus autonomes de leurs populations croissantes et de satisfaire leurs besoins. Les mesures spécifiques suggérées sont (FAO, 1979) :

- la création de réserves alimentaires aux niveaux communautaire et national;
- l'utilisation plus rationnelle des sols, de l'eau et des autres ressources naturelles;
- la réforme des régimes fonciers afin d'accroître les rendements des sols;
- la vulgarisation des techniques afin de réduire les pertes de denrées alimentaires entre les stades de la production et de la consommation;
- la mise en place d'un système d'information permettant de réduire les incidences des fluctuations météorologiques, des récoltes, des stocks et des autres facteurs susceptibles d'affecter l'approvisionnement en denrées alimentaires.

De nouvelles mesures suggérées par la FAO sont (FAO, 1979) :

- aider les pays en développement à créer leurs propres stocks nationaux de denrées alimentaires;
- s'attaquer au problème des pertes et du stockage des produits après la récolte aux niveaux des exploitations et des villages.

Bref, la solution aux problèmes actuels de sécurité alimentaire passe principalement, d'une part, par une augmentation rapide de la production alimentaire et, d'autre part, par un accès plus équitable aux denrées disponibles.

7. En résumé, les problèmes alimentaires des pays africains peuvent être réduits à quatre sous-problèmes à savoir :

- la nécessité de réduire le taux d'accroissement des populations (dans la plupart des pays africains, l'accroissement de la population est supérieur à celui de la production alimentaire);
- une augmentation de la production alimentaire;

- une amélioration des systèmes de stockage et de distribution (de transport) des denrées alimentaires;
- la constitution de stocks permanents de céréales suffisants pour compenser tout déficit dû à une perturbation de la production.

III. LES SYSTEMES D'INFORMATION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

8. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le problème de la sécurité alimentaire est un problème d'insuffisance de l'approvisionnement en denrées alimentaires. Afin de pouvoir aborder le système d'information en matière d'approvisionnement alimentaire, il faut que nous abordions les trois éléments importants du système qui sont la production alimentaire, la distribution alimentaire et la consommation alimentaire. Les données sur la production alimentaire constituent le cœur du système. Dans le cadre d'un tel système, la collecte de statistiques sur l'approvisionnement destinées aux décideurs acquiert une grande importance. La nécessité de disposer de données en matière de sécurité alimentaire a fourni le cadre général de la coordination des travaux statistiques de la FAO avec ceux d'autres organismes dans le domaine des enquêtes sur les ménages (FAO, 1983).

9. Nous allons étudier la situation en matière de systèmes d'information en matière d'approvisionnement alimentaire sous les rubriques suivantes : production alimentaire, distribution alimentaire, consommation alimentaire et cadre et lien institutionnels. Notre étude portera principalement sur la situation en Afrique (Secrétariat du Commonwealth (1986), CEA (1985) et FAO (1983).

a) Production alimentaire

10. La plupart des pays africains collectent des statistiques sur la production alimentaire. Les principales sources de données sont les recensements et les enquêtes dans l'agriculture, les enquêtes précensitaires par sondages agro-économiques et d'autres sources diverses tels que les rapports et/ou bilans administratifs, les registres du cadastre, les rapports des agents de vulgarisation agricole, les photographies aériennes, les déclarations des producteurs, etc.

11. En général, la plupart des pays africains ont effectué des recensements agricoles décennaux par sondage plutôt que de véritables recensements agricoles et c'est l'exploitation qui a été utilisée comme unité statistique pour la collecte de données. Dans certains pays africains, les recensements ont été organisés par le ministère chargé de l'agriculture en liaison avec l'office central de statistique ou vice-versa.

12. Il faut rappeler qu'un recensement agricole est une opération à grande échelle de collecte et d'extrapolation d'informations quantitatives sur l'agriculture d'un pays. Il fournit des données de base concernant en particulier l'organisation et la structure de l'agriculture et l'utilisation des ressources agricoles telles que la main-d'oeuvre, les sols, le cheptel, les machines, etc. Un recensement agricole fournit également un échantillon représentatif pour de futures enquêtes agricoles. D'ordinaire, les types suivants d'information se dégagent des recensements agricoles :

- des données sur la surface agricole, la récolte, l'irrigation et le nombre et les espèces de têtes de bétail;
- des estimations à jour des superficies cultivées et de la production de différents produits agricoles, du nombre de têtes de bétail et de la production animale;
- des données sur la structure du secteur agricole et son évolution telle que la modification de la distribution des superficies des exploitations, l'importance des différents modes de faire-valoir, etc.;
- des données de base concernant l'utilisation actuelle et les modifications de l'utilisation des ressources agricoles, telles que la main d'oeuvre, les sols, etc...

13. Les pays africains ont éprouvé des difficultés à réaliser des recensements. Les problèmes les plus importants ont été le manque de ressources financières, qui a parfois entraîné le report des activités programmées, la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et l'absence de ressources matérielles telles que véhicules, et instruments d'arpentage, des boussoles, etc., nécessaires à la réalisation des recensements.

14. Dans le domaine des enquêtes précensitaires par sondage dans l'agriculture, la plupart des pays effectuent à présent des enquêtes annuelles afin d'obtenir chaque année des données dans un certain nombre de domaines, notamment en matière de statistiques sur les rendements des cultures et la production animale.

15. Deux paramètres principaux, les surfaces cultivées et les rendements, fournissent ensemble des estimations de la production alimentaire.

Statistiques sur les superficies

16. La plupart des pays africains effectuent des estimations en matière de statistiques sur les superficies en ayant recours à des techniques objectives. Toutefois, certains pays continuent d'utiliser des méthodes subjectives telles que des techniques d'estimation visuelle ou une combinaison de méthodes objectives et subjectives.

17. Pour réaliser des estimations des superficies cultivées, les pays africains se sont heurtés aux problèmes suivants :

- insuffisance d'instruments d'arpentage - boussoles, chaînes, etc.;
- la notion d'exploitation est difficile à appliquer à cause du morcellement des terres dans certains pays africains et de la pratique de cultures itinérantes dans d'autres;
- la plupart des pays utilisent toujours comme base de sondage les ménages au lieu des superficies pour déterminer la superficie des exploitations. Ces bases de sondage ont été extrapolées à partir des données des recensements de la population. C'est le manque de cartes de levés cadastraux qui a imposé cette approche. En règle générale, les cartes de levés cadastraux facilitent la collecte de statistiques sur les superficies;

- le bureau central de statistique ou le ministère responsable de l'agriculture déploie en général son propre personnel pour mesurer les superficies cultivées. Il est indispensable de rationaliser ce système et d'explorer la possibilité de regrouper tous les agents chargés de la collecte des données relevant de tous les ministères et services;
- la mesure des superficies exploitées selon les systèmes des cultures associées, intercalaires et permanentes, a posé des difficultés. Cela est essentiellement dû à l'absence de normes reconnues de mesures des superficies exploitées dans ces conditions dans les pays africains.

18. Dans les pays africains où l'on a eu recours à des techniques objectives de mesure des superficies, plusieurs méthodes ont été adoptées. Il s'agit de méthodes de triangulation, de méthodes faisant appel à la chaîne et à la boussole etc. Dans le cas des cultures associées, certains pays ont appliqué des méthodes basées sur la densité des semences pour estimer les superficies cultivées.

Statistiques sur les rendements

19. La plupart des pays africains ont recours à des méthodes objectives de coupe-échantillon pour déterminer le rendement des cultures. Ces coupes sont en général pratiquées dans des villages et des champs choisis au hasard; certains pays utilisent encore des méthodes subjectives d'estimation des rendements.

20. Les formes des parcelles utilisées pour les coupes-échantillons dans les pays africains sont carrées, circulaires ou rectangulaires. La mesure des rendements de cultures telles que le manioc, l'igname, la pomme de terre a posé des problèmes dans la mesure où les récoltes sont généralement faites progressivement par les ménages sans méthode et pas nécessairement complètement, pendant une période donnée de l'année. On a également tendance à étaler la plantation des cultures sur toute l'année.

21. La plupart des pays africains ont éprouvé des difficultés dues à la teneur en humidité pour la mesure des rendements des cultures. Elles ont été résolues soit par un séchage approprié jusqu'à ce que le poids du produit soit constant, soit en utilisant des instruments qui mesurent la teneur en humidité des cultures récoltées et en ajustant le poids du produit par la suite.

22. Les pays africains ont fait appel à des agents permanents et temporaires employés par l'organisation effectuant l'enquête pour déterminer le rendement des cultures. Dans la majorité des cas, on a omis de faire appel aux fonctionnaires, tels que les moniteurs du Ministère de l'agriculture ou d'autres services, qui n'appartiennent pas à l'organisation effectuant l'enquête. Cela est peut-être dû à l'insuffisance du cadre et des liens institutionnels.

23. La plupart des pays africains ont mis en place des systèmes d'alerte rapide/ de prévision des cultures. Les arrangements institutionnels dans ce domaine varient d'un pays à l'autre. Dans certains pays, c'est l'office central de statistique qui est responsable de la coordination des prévisions, tandis que dans d'autres, cette tâche est confiée au Ministère de l'agriculture. Dans les deux cas de figure, un

comité ou des comités responsables de la réalisation des prévisions ont été institués dans chaque pays. Il faut préciser que ces prévisions ont été faites afin de permettre la planification de l'achat, du stockage, de la commercialisation, de l'exportation et de l'importation de denrées alimentaires. Ces prévisions se sont aussi révélées utiles pour la réalisation de prévisions dans le domaine de la comptabilité nationale en ce qui concerne le secteur agricole.

b) Distribution alimentaire

24. Un des problèmes qui se posent en matière de sécurité alimentaire en Afrique est celui de la distribution des denrées. Une distribution appropriée des denrées alimentaires dépend d'un certain nombre de facteurs, et notamment :

- i) de l'existence de moyens de transport fiables (véhicules, etc.);
- ii) de l'existence d'installations de stockage aux niveaux communautaire, régional et national;
- iii) du prix des produits, compte-tenu des subventions, des principales productions vivrières.

25. Pour tenter de résoudre les problèmes de sécurité alimentaire dans les pays en développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a suggéré deux mécanismes (FAO, 1979); le premier vise à aider ces pays à constituer leurs propres stocks de produits alimentaires et le second, à s'attaquer aux pertes et aux problèmes de stockage après la récolte aux niveaux des exploitations et des villages. Sur le plan international, on a proposé toute une série de mesures, entre autres la constitution de réserves de denrées alimentaires coordonnées au niveau international, la création d'un système d'information global qui alerterait la communauté internationale de l'imminence de problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires dans certains pays ou régions du monde, etc.

26. Il convient de mentionner que certains pays africains ont créé des offices nationaux chargés de l'achat, du stockage et de la distribution des denrées alimentaires et de l'exportation des productions vivrières. Ces offices se sont souvent heurtés à de multiples problèmes, notamment le manque de fonds pour l'achat de produits, le manque et l'inadaptation des installations de stockage aux niveaux régionaux et nationaux, le manque de moyens logistiques tels que véhicules, compétences techniques, etc. et le fait que les prix des produits sont fixés sans tenir compte des données sur les coûts des facteurs de production.

27. Certains pays africains disposent de statistiques sur le stockage, l'achat et la distribution de denrées alimentaires. Ces statistiques aident ces pays à prendre des décisions appropriées en matière de distribution, de stockage et d'achat de ces denrées. Dans d'autres pays, ces statistiques n'existent pas, généralement en raison d'un manque de coordination entre institutions ou de l'absence d'archives et, dans ces pays, les politiques d'achat, de stockage et de distribution ainsi que de fixation des prix des denrées alimentaires ont été appliquées sans les statistiques justificatives nécessaires.

c) Consommation alimentaire

28. Une fois produites et distribuées, les denrées alimentaires doivent être consommées par les ménages. Il est par conséquent nécessaire de savoir quels sont les types d'aliments et quelles sont les quantités et la valeur des aliments consommés par les ménages pour être en mesure de planifier correctement les achats et le stockage des types de denrées adaptés aux besoins aux niveaux local, régional et national.

29. Les statistiques concernant la consommation alimentaire ne servent en général pas seulement à déterminer quels sont les besoins d'un pays; elles sont aussi nécessaires pour élaborer des politiques alimentaires et établir des projections sur les besoins alimentaires futurs.

30. Certains pays africains ont collecté des statistiques sur la consommation alimentaire dans le cadre d'enquêtes sur le budget des ménages. La plupart des pays africains n'ont pas réalisé d'enquêtes sur la consommation alimentaire. Dans les pays où le Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquêtes sur les ménages (PADEM) a été appliqué, on envisage de réaliser des enquêtes de ce type qui constitueraient l'un des modules du programme. Il faut préciser que des enquêtes nutritionnelles, financées en général par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ont été réalisées dans de nombreux pays africains afin de créer des indicateurs de rechange de l'état de santé des populations, en particulier pour le groupe des moins de cinq ans.

d) Cadre et liens institutionnels

31. Dans de nombreux pays africains, plusieurs services collectent séparément des statistiques alimentaires. Les liens entre institutions, soit n'existent pas, soit sont faibles, et dans les pays où ils existent, ils ont certainement besoin d'être renforcés.

32. Les problèmes touchant à la coordination des activités des services produisant des données ainsi qu'à la collaboration entre producteurs et utilisateurs de données statistiques continuent d'être examinés dans la plupart des pays africains. Les questions liées à la coordination du développement rural et de ses besoins en matière de données sont d'habitude discutées au sein de comités techniques inter-ministériels. Certains pays sont parvenus à organiser, sous l'égide du Ministère de l'agriculture, des réunions mensuelles ou trimestrielles afin de discuter des questions liées à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion des données.

IV. LES SYSTEMES D'INFORMATION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE DANS CERTAINS PAYS

33. Dans cette partie du document, nous allons examiner les exemples des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire indien, kényen et éthiopien. En Inde, le système de sécurité alimentaire est bien établi tandis qu'au Kenya et en Ethiopie, il est en cours de mise en place.

34. Un système global et bien organisé de collecte de statistiques sur l'approvisionnement alimentaire a été mis en place en Inde. Les données collectées pour alimenter le système couvrent l'ensemble des étapes, de la production à la consommation. De nombreux organismes participent au système d'information sur l'approvisionnement alimentaire, notamment des ministères, des services et des institutions. Ces organismes sont complémentaires et ne font jamais double emploi.
35. Il faut préciser qu'en Inde, l'agriculture est du ressort des Etats. La collecte et la diffusion des statistiques agricoles incombent au premier chef aux gouvernements des Etats et des estimations concernant la production alimentaire sont donc faites par les Etats et les territoires de l'Union sur la base d'estimations des surfaces cultivées et des rendements effectuées à partir de sondages probabilistes. Les Etats et territoires de l'Union ont un système de distribution publique des céréales vivrières et du sucre. La société indienne des denrées alimentaires assure la gestion du système de distribution publique et du stock régulateur national. Une présentation schématique du système indien d'information en matière d'approvisionnement alimentaire figure en annexe au présent document.
36. Au Kenya, le Bureau central de statistique gère un système alimentaire national en collaboration avec plusieurs services gouvernementaux. Le Bureau central a bénéficié de l'aide du Groupe d'études sur les questions alimentaires d'Oxford, (Royaume-Uni), pour la mise en oeuvre du système alimentaire national.
37. En Ethiopie, la Commission de secours et de redressement, en collaboration avec d'autres services gouvernementaux, a supervisé les récoltes par l'intermédiaire du Programme de surveillance dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition. Des rapports sur le rendement des récoltes et la situation en matière d'approvisionnement alimentaire sont régulièrement publiés. Ce programme permet de prévoir quelles sont les zones dans lesquelles il faut s'attendre à une pénurie de denrées alimentaires et quelles sont celles où l'on peut s'attendre à une production excédentaire. On a mis en place un système d'alerte rapide au titre duquel des rapports contenant des données sur les précipitations, la situation des cultures et du cheptel et le prix des céréales sont publiés. On publie régulièrement des rapports sur les perspectives de récolte, la situation et les perspectives en matière d'approvisionnement alimentaire.
38. Il existe également en Ethiopie un système d'approvisionnement alimentaire dépendant du marché qui répond aux besoins des populations nomades, urbaines et rurales productrices de cultures marchandes dépendant du marché. Il s'est avéré nécessaire de créer ce système parce que ces populations sont entièrement tributaires du marché pour leur approvisionnement en denrées alimentaires. Les données sur les prix des denrées sur les marchés et l'approvisionnement ont constitué de bons indicateurs de la situation en matière d'approvisionnement alimentaire des populations dépendant du marché.

V. AMELIORATION DES SYSTEMES D'INFORMATION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

39. Comme on l'a indiqué plus haut, afin d'améliorer les systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire, il est indispensable de disposer des données pertinentes exigées par le système. Les données nécessaires sont entre autres des données sur la production, la distribution et la consommation alimentaires. En outre, il importe de renforcer le cadre et les liens institutionnels pour la collecte, le traitement et la diffusion des données.

40. Il faudrait par ailleurs que les pays considèrent les recensements et les enquêtes agricoles comme faisant partie intégrante de leurs travaux statistiques. Les pays qui effectuent régulièrement des recensements/enquêtes de ce genre doivent s'attaquer aux questions de la qualité des données. Les pays qui n'en effectuent pas régulièrement doivent inclure ceux-ci dans leurs programmes statistiques. Les enquêtes agricoles en particulier doivent être complétées par un programme d'enquêtes annuelles par sondage.

41. Des enquêtes spécifiques devraient être effectuées par les pays afin de renforcer le système. Ces enquêtes devraient couvrir les domaines de la consommation alimentaire, de l'élevage, des pratiques agricoles et du coût des cultures. Il serait peut-être utile d'effectuer des recensements des têtes de bétail afin de compléter les données obtenues dans le cadre des enquêtes.

42. Il y a lieu de renforcer encore davantage les systèmes de prévision des récoltes et d'alerte rapide que de nombreux pays ont mis en place. Il faut en particulier que les prévisions en matière de rendement des cultures soient comparées avec les résultats obtenus dans le cadre des recensements et des enquêtes afin de déterminer si les prévisions sont proches ou éloignées des résultats estimés par la méthode traditionnelle.

43. En matière de cadre de liens institutionnels, il est nécessaire de mettre en place dans chaque pays une coopération et une coordination efficaces des activités des différents services s'occupant de la collecte des données. C'est l'office national de statistique de chaque pays qui est le mieux à même de promouvoir cette coopération et cette coordination. Le responsable du service de statistique a un rôle important à jouer à cet égard. On peut atteindre cet objectif de plusieurs façons, soit en organisant des réunions, soit en faisant paraître des publications ou en nouant des contacts informels entre utilisateurs et producteurs. Une façon de créer des liens est peut-être que l'office national de statistique fasse paraître des publications en exigeant que les organismes qui produisent des données sur les questions traitées dans ces publications les lui communiquent. C'est ainsi que les informations fournies par divers organismes peuvent être vérifiées afin qu'elles soient conformes à celles produites par d'autres instances notamment l'Office national de statistiques. Il faudrait faire davantage appel à des fonctionnaires qui ne sont pas des statisticiens mais des agents de vulgarisation ou des percepteurs relevant d'autres services gouvernementaux. Ces derniers viendraient épauler les fonctionnaires permanents ou temporaires des institutions. La création de services de statistique au sein d'autres ministères/services gouvernementaux et, si possible des entreprises semi-publiques et privées permettrait de renforcer les liens existant entre les institutions dans chaque pays. De même, la création de bureaux régionaux de statistique dans chaque pays contribuerait au renforcement des liens entre les institutions, dans la mesure où ces bureaux pourraient contacter beaucoup plus facilement ces institutions dans leurs régions.

44. Un autre domaine qui doit être abordé afin de renforcer les systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire est celui de la recherche, de l'expérimentation et de la formation. Il faut noter que la plupart des méthodologies appliquées en Afrique pour la collecte de données statistiques sont celles qui se sont révélées efficaces dans les pays développés et d'autres pays en développement. Il est par conséquent indispensable de mettre au point des méthodologies adaptées aux conditions régnant en Afrique. Il faut pour cela mettre en place des actions de recherche et d'expérimentation incluant des actions de formation.

45. Il convient de choisir les institutions capables d'effectuer des recherches et des expériences. Il faut également veiller à ce que ce soient ces mêmes institutions qui organisent la formation dans la mesure où les résultats de leurs travaux de recherche et de leurs expériences seront en fin de compte enseignés à ceux qui seront appelés à travailler dans le domaine de la collecte des données.

46. Lors d'un atelier du Commonwealth (Secrétariat du Commonwealth (1986)) organisé à New Delhi (Inde) en 1986, sur le thème des systèmes d'information en matière d'approvisionnement alimentaire, deux établissements d'enseignement et de recherche situés dans des pays africains anglophones ont été désignés pour effectuer des travaux de recherche et des expériences dans le domaine des recensements et des enquêtes agricoles. Ces établissements sont l'Institut de statistique et d'économie appliquée de l'Université Makerere de Kampala (Ouganda) et la Faculté de statistique de l'Université d'Ibadan, au Nigéria. Ces deux instituts font partie des quinze centres du Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA) et ils doivent être renforcés dans le cadre du volet régional du Programme pour ce qui est de leurs cursus de formation universitaire supérieure.

47. La recherche et l'expérimentation peuvent être axés sur les problèmes rencontrés par les pays africains pour obtenir les données nécessaires à leurs systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire. Ces problèmes sont par exemple la définition d'échantillons représentatifs de la situation africaine, des coupes-échantillons, et la logistique, le mesurage des parcelles, la définition des bases de sondage (ménages ou exploitations), la définition de normes et de conventions appropriées adaptées aux situations régnant en Afrique, le stockage approprié des cultures vivrières, etc.

48. Afin de tirer profit des travaux des institutions qui ont réalisé de tels programmes de recherche et d'expérimentation, il est nécessaire de mettre en place un jumelage/des liens officiels entre ces institutions. La Commission économique pour l'Afrique pourrait faciliter la mise en place d'arrangements de ce type grâce à ses liens avec des établissements d'enseignement et de recherche africains et non africains noués dans le cadre du PFSA.

49. Enfin, en matière de distribution alimentaire, la plupart des pays africains devraient recenser les quantités et les volumes de denrées alimentaires stockés dans les silos, etc. Il faudrait également tenir à jour des statistiques sur la distribution de denrées alimentaires dans les centres régionaux et locaux. Ces statistiques constituent des indicateurs utiles de la situation en matière d'approvisionnement en denrées alimentaires de la population à tout moment. Il faut en outre rassembler des données statistiques sur les prix du marché des denrées alimentaires. Il est important d'en disposer pour prendre des dispositions en matière de subventions sur les prix, notamment.

VI. CONCLUSION

50. Nous avons donné dans le présent document un aperçu des problèmes de sécurité alimentaire et des mesures susceptibles de les résoudre. Le système d'information en matière de sécurité alimentaire et ses composants ont été décrits, y compris le cadre et les liens institutionnels nécessaires à son fonctionnement.

51. Le système de sécurité alimentaire possède trois composants fondamentaux : la production, la distribution et la consommation alimentaires. La production alimentaire constitue le cœur du système. Deux paramètres principaux, les superficies cultivées et les rendements fournissent ensemble des estimations de la production alimentaire. Pour ce qui est du cadre et des liens institutionnels requis par le système, nous avons traité les questions de la coordination à mettre en place entre services producteurs de données et de la collaboration entre producteurs et utilisateurs des statistiques.

52. Nous avons présenté les exemples de systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire indien, kényen et éthiopien.

53. Des suggestions ont été formulées afin d'améliorer les systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire au niveau des pays. Il a notamment été fait mention de la collecte de données par l'intermédiaire de recensements agricoles, y compris de recensements des têtes de bétail et d'enquêtes annuelles dans l'agriculture. Ceux-ci fournissent une foule d'informations utiles pour la réalisation de systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire. Nous avons également cité les enquêtes spécifiques sur la consommation alimentaire, l'élevage, les pratiques agricoles et le coût des cultures, enquêtes qui fournissent des informations permettant de renforcer le système et évoqué la nécessité de renforcer les systèmes de prévision des cultures et d'alerte rapide ainsi que les liens entre institutions. L'office national de statistique de chaque pays doit jouer un rôle important dans l'établissement de ces liens.

54. L'organisation d'actions de recherche, l'expérimentation et la formation ont été citées comme constituant un moyen de contribuer à l'amélioration des données alimentant le système. C'est grâce à la recherche que l'on peut améliorer la qualité des données et mettre au point des méthodes de collecte des données.

BIBLIOGRAPHIE

1. Secrétariat du Commonwealth (R.U.), 1986, Rapport sur l'atelier du Commonwealth "Food Supply Information Systems in Africa", New Delhi (Inde), 13-25 octobre.
2. Commission économique pour l'Afrique (CEA) 1986, "Food Supply Information Systems in Africa: the Relevance of the Indian Experience" bulletin d'information statistique, No. 19, Division de la statistique.
3. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): 1979, "The Struggle for Food Security" Rome (Italie).
4. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 1983, "Use of household surveys for collection of food and agricultural statistics" FAO Economic and Social Development paper 53, Rome (Italie).
5. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 1983, "Use of household surveys for collection of food and agricultural statistics" FAO Economic and Social Development paper 35/prov.
6. Garcia, Rolando, "Food Systems and Society: a conceptual and methodological challenge", Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève, 1984.
7. Organisation de l'Unité africaine (OUA) 1985, "Le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (1986-1990)".
8. Département de l'information, 1986, "Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990".

PRESENTATION SCHEMATIQUE DU SYSTEME INDIEN D'INFORMATION EN MATIERE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

E/ECA/PSD.5/21
Annexe

